

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Sommaire

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

- A. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- B. Aperçu de l'environnement macro-économique
- C. Loi de Finances Initiale (LFI) 2022 : Principales mesures relatives aux collectivités locales
- D. Situation budgétaire de Trouville-sur-Mer
- E. Trouville-sur-Mer au sein de la CCCCCF
- F. Orientations budgétaires de Trouville-sur-Mer

A. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

a. Objectifs et dispositions légales

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

b. Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires et les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée

B. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

a. Monde

Selon l'OCDE, la reprise économique mondiale se poursuit, mais demeure inégale.

L'économie mondiale connaît une croissance bien plus forte qu'anticipé il y a un an, mais la reprise est inégale et expose les économies avancées comme les économies de marché émergentes à divers risques, selon la toute dernière livraison des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE.

Selon l'OCDE, les mesures de soutien extraordinaires mises en place par les pouvoirs publics et les banques centrales ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé. Compte tenu du déploiement continu de la vaccination et de la reprise progressive de l'activité économique aujourd'hui en cours, l'OCDE prévoit une croissance vigoureuse au niveau mondial, de 5.7 % cette année et de 4.5 % en 2022, des chiffres à peine modifiés par rapport aux taux respectifs de 5.8 % et 4.4 % prévus dans les Perspectives économiques de mai 2021.

Les pays sortent de la crise et sont face à des enjeux différents, qui souvent s'expliquent par leurs forces et faiblesses respectives avant le COVID-19 et par les stratégies déployées par leurs pouvoirs publics durant la pandémie. Même dans les pays où la production et l'emploi ont renoué avec leurs niveaux d'avant la pandémie, le redressement est incomplet, les chiffres de l'emploi et des revenus demeurant inférieurs à ceux attendus avant la pandémie.

b. France

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public qui serait donc presque divisé par deux par rapport à 2020.

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devraient permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %). En poursuivant ce rythme, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année 2021.

Sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,6 points).

Le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022. Une situation qui devrait bénéficier de la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

Trajectoire des finances publiques					
En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

Les recettes de l'État en hausse en 2022

Dans le contexte de crise sanitaire, les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022. Ainsi, les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 278,6 milliards d'euros, en hausse de 20,7 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (LFI) 2021 et de 19,6 milliards d'euros par rapport à la loi de finances rectificative 1 (LFR1).

En 2022, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à la normalisation de la situation économique. Dans le détail, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, avec une nouvelle hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport à 2021, principalement portées par l'impôt sur le revenu (+5,3 milliards d'euros), la TVA (+5,1 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (+3,1 milliards d'euros).

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022. Par rapport à la prévision de solde 2021, qui s'établirait à - 197,4 milliards d'euros en 2021, en dégradation de 24,1 milliards d'euros par rapport à la prévision de la LFI pour 2021 du fait de la consommation des reports de crédits sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », le solde budgétaire serait en amélioration de +54,0 milliards d'euros, à - 143,4 milliards d'euros.

c. Trouville-sur-Mer

En 2021, la commune a de nouveau été impactée par la crise sanitaire, à la fois dans ses recettes, notamment domaniales (pas de facturation des droits de terrasses avant le 19 mai), fiscales, avec des recettes des produits des jeux inférieures aux prévisions déjà minimalistes, et des produits de taxes de séjour bien en deçà aussi des prévisions prudentes du BP2021.

En termes de dépenses, la commune a de nouveau apporté son aide financière au Casino, à hauteur de 22 331 € et au groupe Géraud, à hauteur de 25 000 €.

Il est à noter que les commerçants Trouvillais, comme tous les commerçants, ont été touchés par la prolongation de la période de confinement jusqu'à mi-mai, puis par la pénurie de personnel. Que ce soit les restaurants, les hôtels et aussi le casino, ce manque de ressources pu générer un ralentissement de l'activité économique et s'est parfois traduit par des fermetures temporaires d'établissements.

C. PLF 2022 : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

« *Un budget de relance et d'investissement, mais aussi de normalisation.* » Après 18 mois marqués par la crise sanitaire, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et celui des Comptes publics, Olivier Dussopt, ont présenté leur projet de loi de finances (PLF) pour 2022, le dernier du mandat d'Emmanuel Macron.

Un budget qui doit mettre fin au « *quoi qu'il en coûte* » dès le « *1er octobre* » et qui met l'accent sur « *le réarmement régalién de la France* ».

Pour justifier ces choix, le gouvernement table sur une croissance forte pour financer une hausse des dépenses tout en réduisant le déficit public. Le projet de budget repose sur une prévision de croissance de 6 % pour 2021 et de 4 % pour l'année 2022.

Une reprise qui devrait donc permettre au déficit public de « *diminuer de moitié* ». Il passerait ainsi de 9,2% du PIB en 2020 à 8,4 % en 2021, avant de chuter à 4,8% en 2022, selon les projections de Bercy, qui prévoit dans le même temps une baisse de la dette publique à 116 % en 2021, puis 114 % en 2022.

- **« Redressement » attendu des finances locales**

Le gouvernement table également sur un « *redressement* » de la situation financière des collectivités puisque celles-ci « *devraient retrouver une situation légèrement excédentaire en 2022* », a assuré Olivier Dussopt.

Une analyse qui n'est « *absolument pas* » partagée par le président du Comité des finances locales (CFL), André Laignel, pour qui, « *il est clair que les finances locales ne sont pas dans la situation idyllique que le gouvernement veut nous présenter* ». « *Les investissements ont baissé de 12,5 % en 2020 – dont - 20 % pour le bloc communal – et l'épargne nette de 18,8 %. Au total, les collectivités ont perdu 5,1 milliards d'euros en 2020* ».

- **Dotations stables**

Un dernier budget du quinquennat qui reste, toutefois, sans grande surprise pour les collectivités. Comme s'y était engagé le chef de l'Etat (en contrepartie de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités), la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera maintenue à son niveau des années précédentes. Celle-ci restera donc stable à hauteur de près de 26,8 milliards d'euros, tandis que les concours financiers à destination des collectivités progresseront de 525 millions d'euros, « *à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale* ».

- **Dsil : abondement de 350 millions d'euros**

Outre le maintien du niveau des dotations, Olivier Dussopt a défendu « *le maintien du niveau des soutiens à l'investissement* », via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 2 milliards d'euros.

En plus, un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros de cette dernière viendra soutenir l'investissement local afin de financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et « *accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics* ».

- **Hausse de la péréquation**

Olivier Dussopt a également mis en avant l'augmentation des crédits consacrés à la politique de la ville « *pour presque 50 millions d'euros* » – afin de financer « *des cités éducatives, que nous avons prévu à hauteur de 200* » – mais aussi 35 millions supplémentaires pour le Fonds

national d'aménagement du territoire afin de financer « de nouvelles maisons au titre de France Service ».

Le PLF pour 2022 prévoit, par ailleurs, le doublement (de 10 à 20 millions d'euros) de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, avec « un élargissement du champ de ses bénéficiaires pour valoriser les aménités rurales ».

D. SITUATION BUDGETAIRE DE TROUVILLE-SUR-MER

a. Recettes de fonctionnement

Analyse rétrospective 2017-2020

	Analyse M14 en K€ (Source Comptes Administratifs)			
Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020
Recettes réelles de fonctionnement	20 208	17 554	18 897	18 615
Ventes, produits, prestations de services	1 781	1 923	2 849	2 043
Ressources fiscales	12 801	12 882	12 823	12 198
Dont impôts locaux	7 311	7 432	7 692	7 785
Taxes de séjour	389	407	501	462
Prélèvement sur produits jeux casino	1 995	1 854	2 196	1 492
Taxe additionnelle Droits de mutation	1 205	1 095	1 217	1 290
Dotations et participations	1 729	1 643	1 580	1 933
Dont DGF	1 373	1 332	1 281	1 246
Autres recettes réelles de fonctionnement	3 897	1 106	1 645	2 441

Evolution 2017-2020 des recettes de fonctionnement : - 8%, soit -1,593 M€

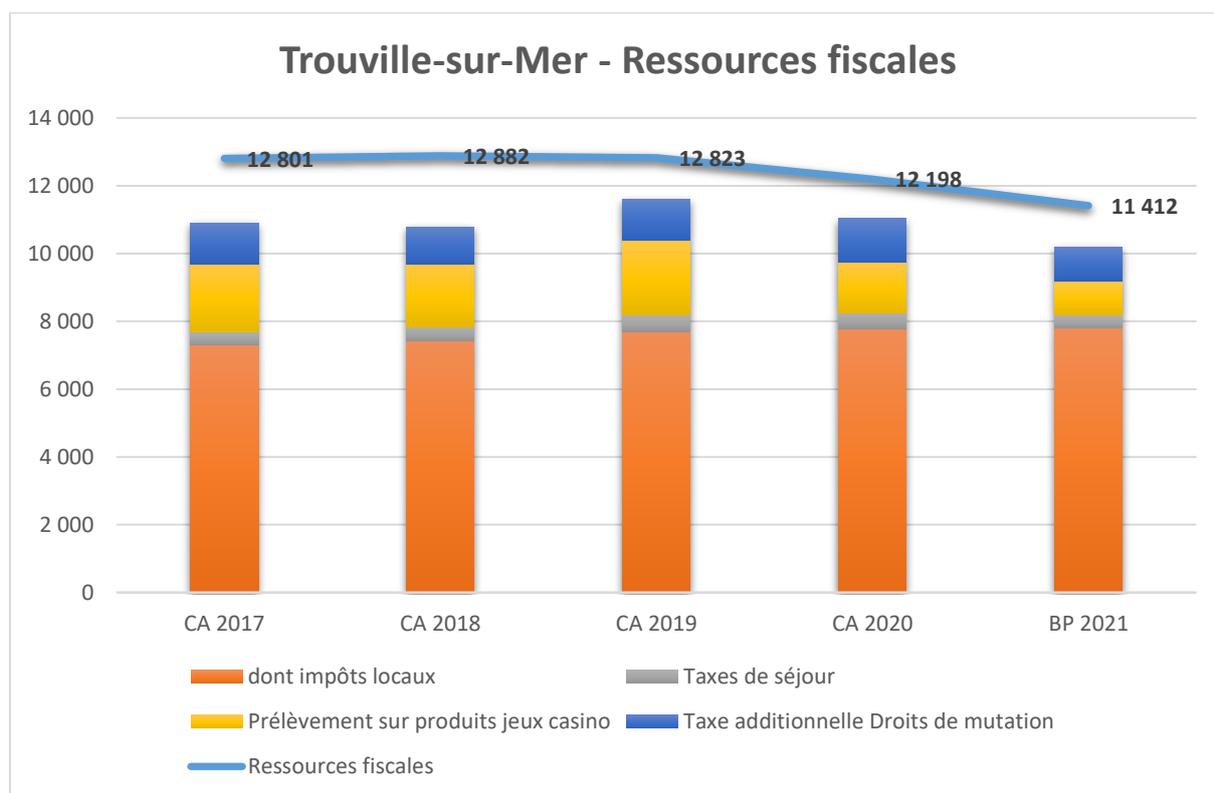
Ventes, produits, prestations de services

Le dynamisme des produits des services s'articule autour de trois grands axes :

- Redevance d'utilisation du domaine public (Stationnement payant, terrasses...)
- Prestation de services municipaux (activités périscolaires, extrascolaires, sportives et culturelles)
- Locations estivales

Ce qui représente une hausse cumulée des recettes de 15% ou +0,262 M€ sur la période 2017-2020.

Fiscalité



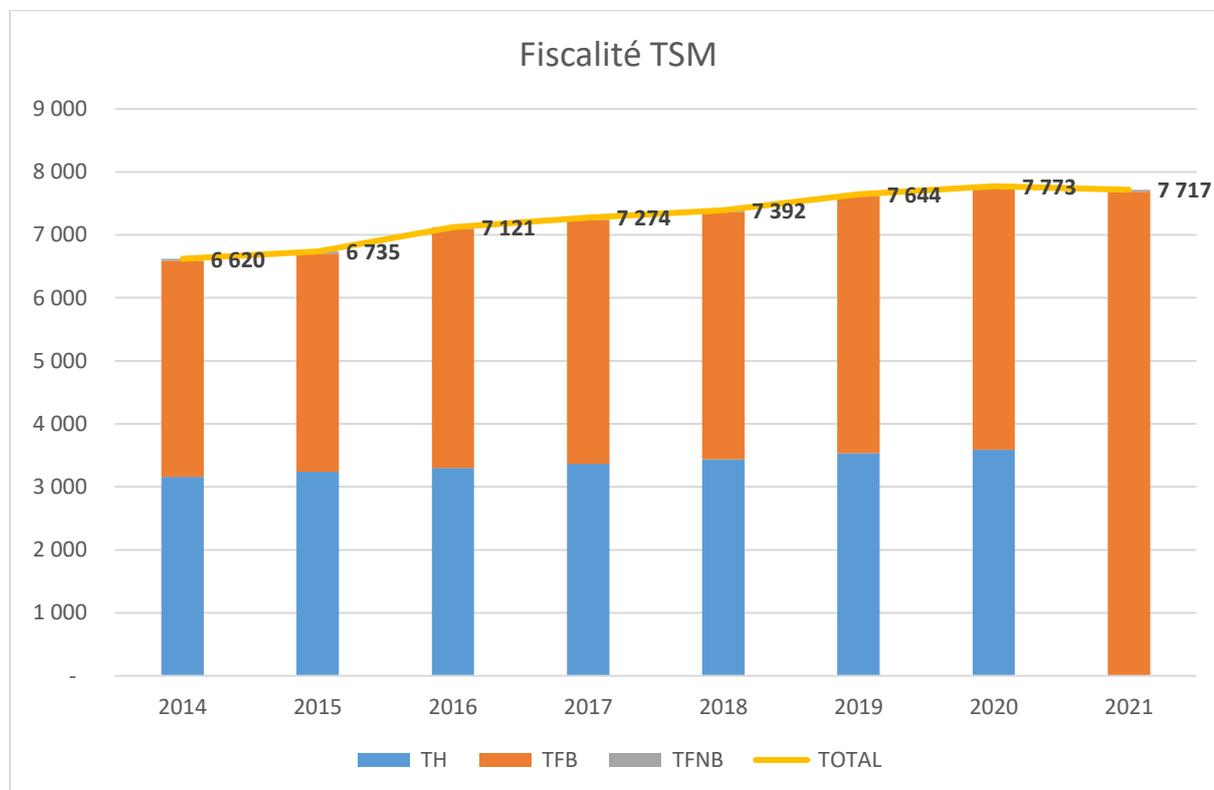
Fiscalité directe locale

Evolution des bases entre 2014 et 2021, en millier €

Taxe	Bases des impôts locaux 2014	Base des impôts locaux 2015	Base des impôts locaux 2016	Base des impôts locaux 2017	Base des impôts locaux 2018	Base des impôts locaux 2019	Base des impôts locaux 2020	Base des impôts locaux 2021	Evolution 2014/2021
TH	21 308	21 843	21 815	22 047	22 505	23 143	23 506	-	-
		2,5%	-0,1%	1,1%	2,1%	2,8%	1,6%	-100,0%	-100,0%
TFB	13 735	13 848	14 262	14 437	14 622	15 214	15 479	15 705	1 970
		0,8%	3,0%	1,2%	1,3%	4,0%	1,7%	1,5%	14,3%
TFNB	128	130	144	148	142	162	159	153	25
		1,6%	10,8%	2,8%	-4,1%	14,1%	-1,9%	-3,8%	19,5%
TOTAL	35 171	35 821	36 221	36 632	37 269	38 519	39 144	15 858	-
		1,8%	1,1%	1,1%	1,7%	3,4%	1,6%	-59,5%	-54,9%

Soit une évolution des bases de – 54,9% entre 2014/2021, qui s'explique par la réforme de la taxe d'habitation, dont l'impact est modéré par l'application d'un coefficient correcteur et un régime de surcompensation.

Sur la même période, état des produits de la fiscalité directe locale.



Les taux communaux ont subi une variation en 2016 et 2017 ; ils n'ont pas évolué depuis :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,82 % + 22,10% (part CD14) = 48,92%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,34 %

L'augmentation des produits constatés s'explique donc par la revalorisation par l'Etat des bases fiscales. Cette revalorisation était historiquement inscrite dans la Loi de Finances de l'Etat. Depuis quelques années, cette revalorisation suit désormais automatiquement l'évolution de l'indice INSEE à la consommation

Les prélèvements sur produits des jeux du casino

La deuxième ressource fiscale de la ville est générée par les prélèvements sur les produits des jeux du casino.

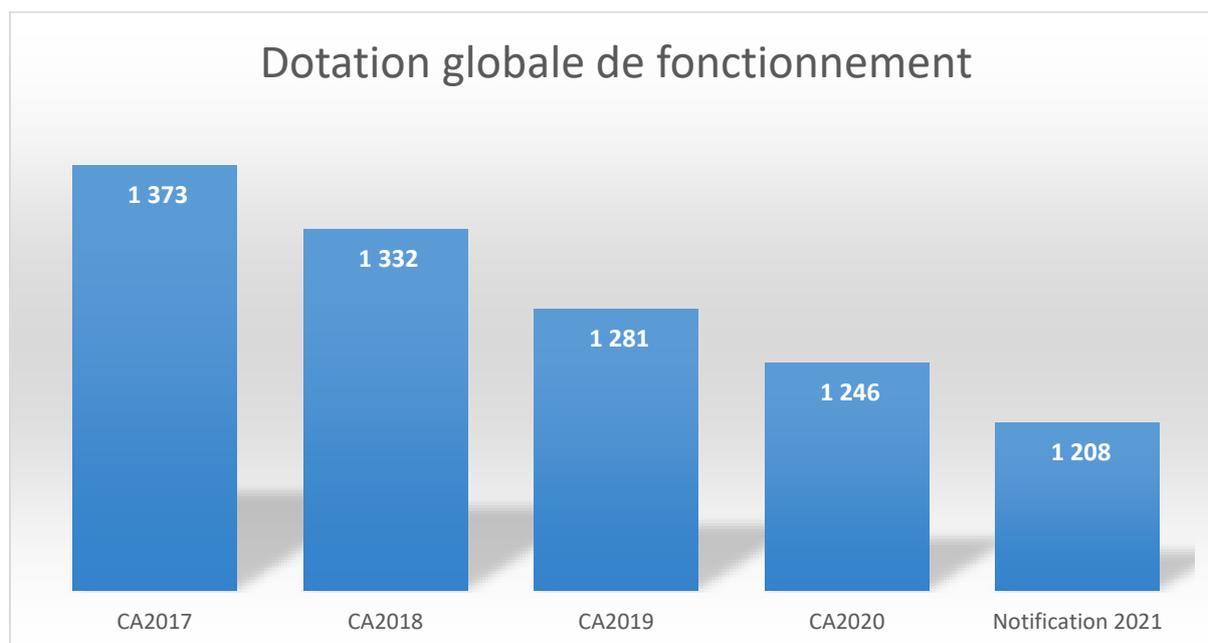
Avec la crise sanitaire, ces recettes sont en chutes libres, ce qui a déjà impacté le résultat 2020 et impactera celui de 2021.

Concours de l'Etat

La loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, a eu un fort impact sur les recettes de la commune.

Le gel appliqué depuis 2018 et l'absence de revalorisation de l'enveloppe entraînent la poursuite des baisses individuelles de DGF pour la commune.

La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative : Nous passons d'une DGF de 1,37 M€ en 2017 à 1,21 M€ en 2021, soit -12%.



b. Dépenses de fonctionnement

Analyse M14 en K€ (Source Comptes Administratifs)

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	15 787	15 973	16 276	15 877
Charges à caractère général	3 253	3 360	3 523	2 704
Charges de personnel	7 662	7 683	7 756	7 707
Atténuations de produits	1 150	1 099	1 096	1 846
Dont FNGIR	696	696	696	696
Dont FPIC	454	403	391	418
Charges de gestion courante	2 992	3 117	3 247	2 816
Dont subventions aux organismes publics	1 580	1 723	1 717	1 526
Dont subventions aux associations	1 098	1 089	1 233	943
Intérêts	697	708	645	603
Autres dépenses réelles de fonctionnement	33	6	9	201

Evolution 2017-2020 des dépenses de fonctionnement : +1%, soit +90 000 €

Charges à caractère général

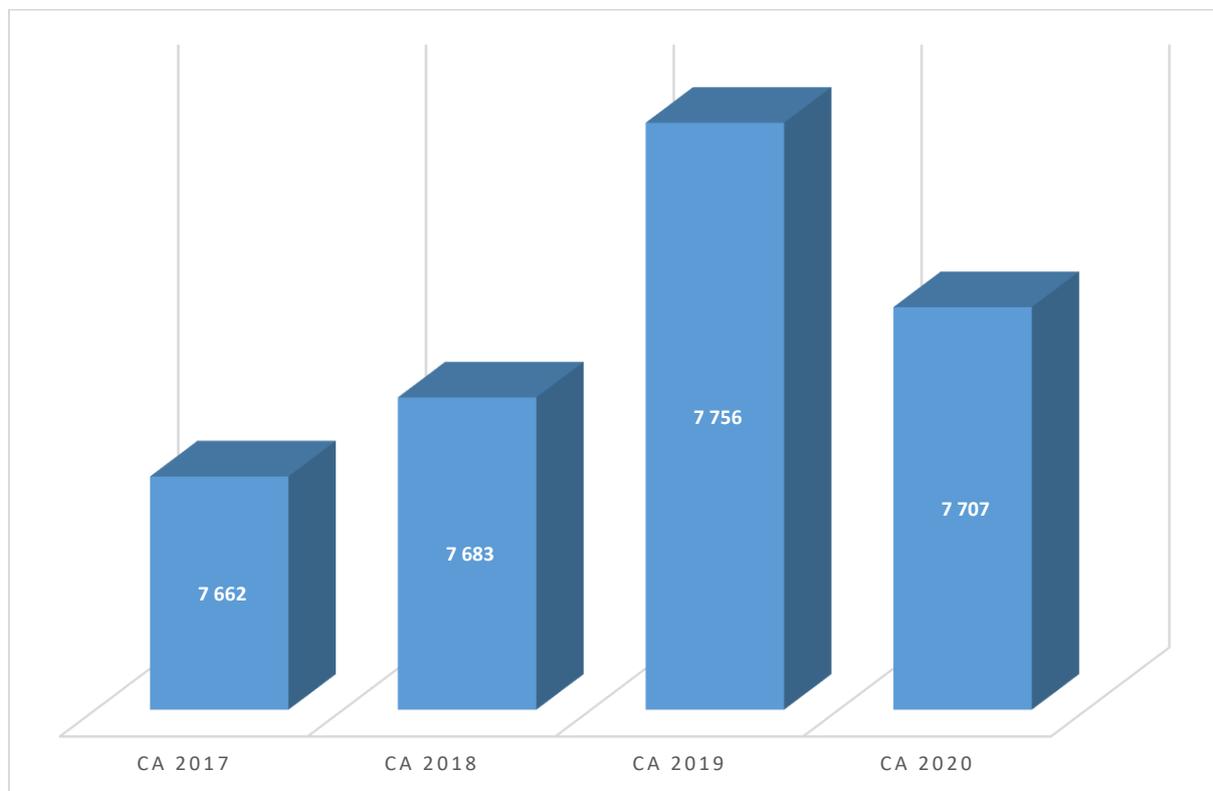
Des charges à caractère général en forte diminution : Moyenne de 3,4 M€ entre 2017 et 2019, pour chuter à 2,7 M€ en 2020 :

L'objectif de la municipalité est de poursuivre les efforts pour diminuer ce niveau de dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population.

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, des réunions d'arbitrage se sont tenues tout le mois de septembre pour chaque service, auquel il a été demandé de respecter une rigueur budgétaire certaine.

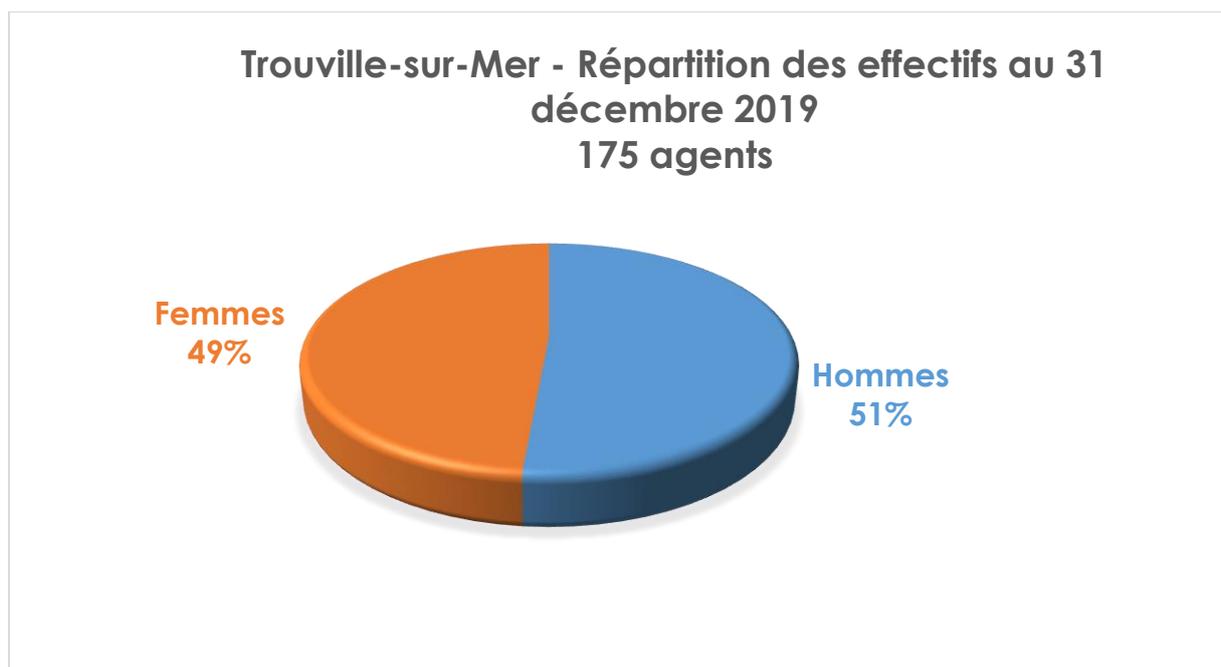
Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent en moyenne 48% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.



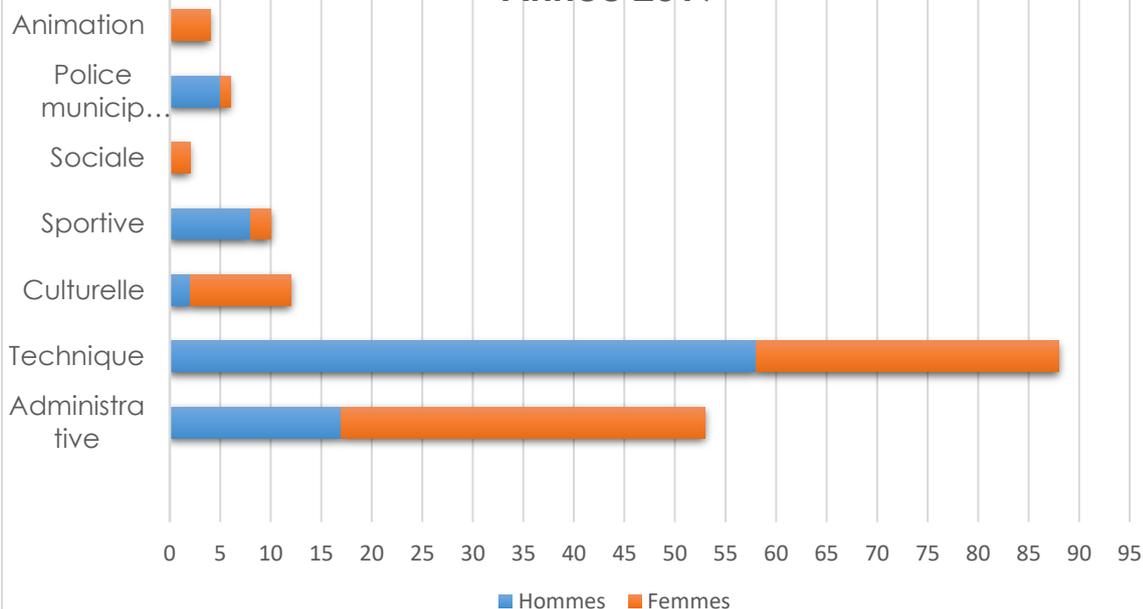
Focus sur le personnel communal

- Effectifs : 175 agents permanents au 31 décembre 2019

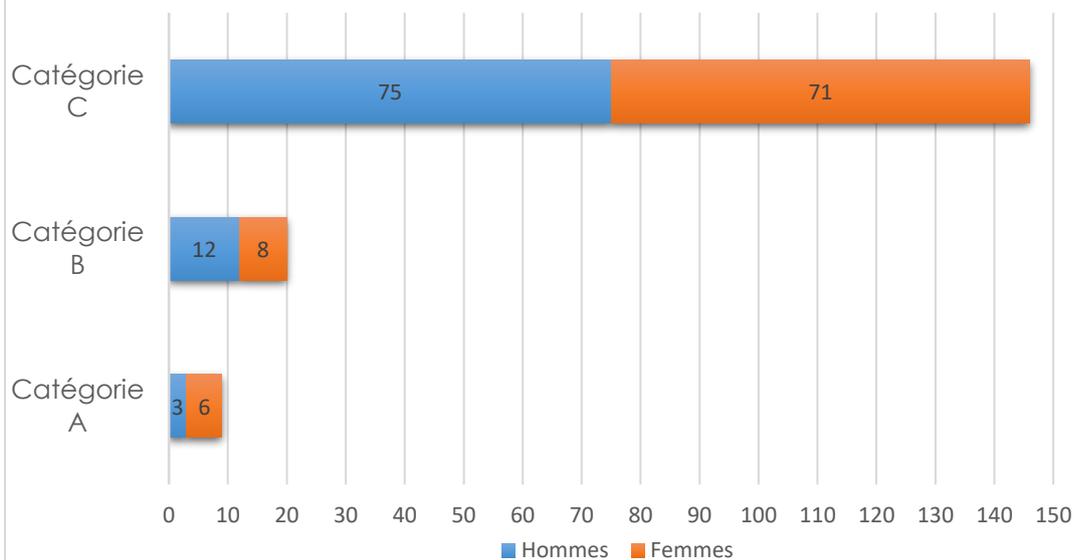


- Structure des effectifs

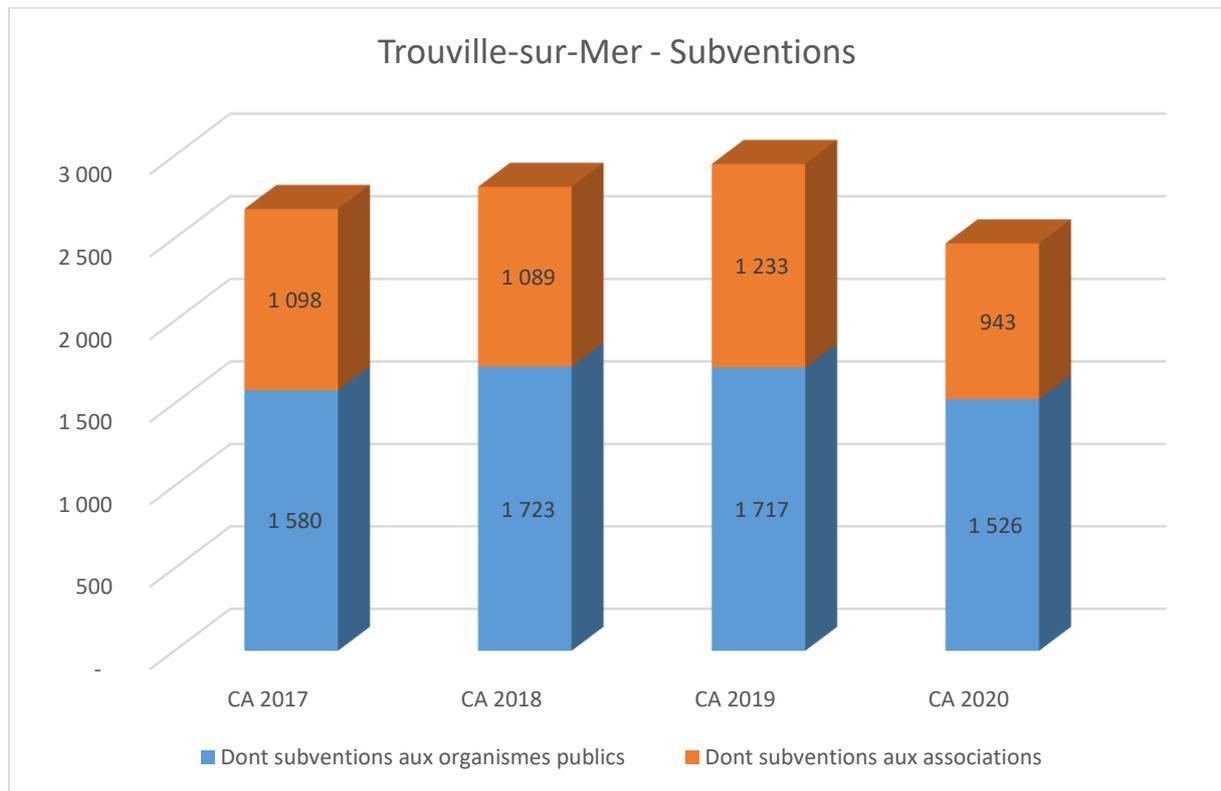
Trouville-sur-Mer - Répartition des effectifs titulaires par filière Année 2019



Trouville-sur-Mer - Répartition des effectifs par catégorie Au 31 décembre 2019



Subventions



Les subventions versées sont de deux types :

- Subventions aux organismes publics (CCAS, (ex)Caisse des écoles, Office de tourisme, Ecole de musique)
- Subventions aux associations

Autres dépenses de fonctionnement

La contribution de la commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales était en diminution depuis 2017, mais a connu un fort rebond en 2020 (418 000 €), pour redescendre à 363 075 € en 2021.

Pour information, la contribution de la CCCCCF a suivi la même courbe, pour atteindre 1,1 M€ en 2020 et revenir à 954 028 € en 2021.

c. Dette

S'agissant du stock de dette, l'encours au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 16 439 951,16 €, soit un montant d'encours par population de 3 495 €.

Le remboursement en capital en 2022 s'élève à 1 956 069,68 € et les charges d'intérêt à 511 770,61 €.

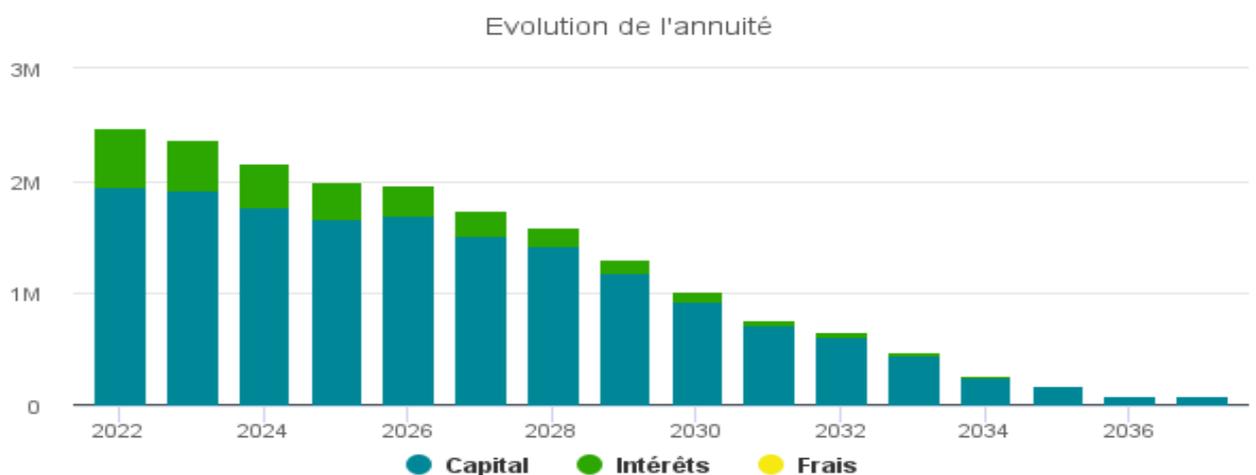
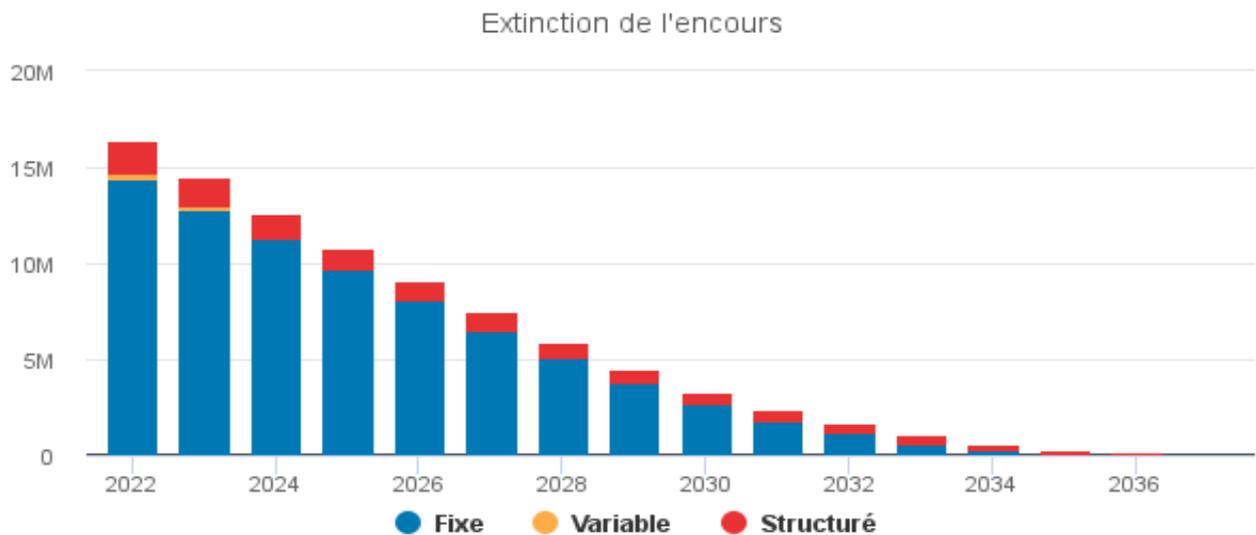
Au 1^{er} janvier 2022 :

Le taux moyen de la dette est estimé à 3,23%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 87,6%
- Taux variable 12,4%

La durée de vie résiduelle moyenne est de 9 ans et 8 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans.



d. L'épargne Brute et l'épargne Nette

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2017 - 2020 :

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	20 208	17 554	18 897	18 615
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 090	15 265	15 631	15 274
EPARGNE DE GESTION	5 118	2 289	3 266	3 341
Intérêts (-)	697	708	645	603
EPARGNE BRUTE	4 421	1 581	2 621	2 738
Remboursement du capital (-)	1 735	1 628	1 652	1 878
EPARGNE NETTE	2 686	-47	969	860

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2017-2020, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne / habitant – Année 2020	Commune de Trouville-sur-Mer Population INSEE 2020 : 4 717 hab	Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie INSEE 2020 : 21 220 habitants
Epargne brute / habitant	580 €	439 €
Epargne nette / habitant	180 €	260 €

e. Recettes d'investissement

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles d'investissement	2 935	1 005	3 071	2 369
Dotations et subventions	1 322	698	1 795	1 579
<i>Dont FCTVA</i>	5	197	143	-
<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	116	45	157	44
Emprunts	1 330	-	1 000	500
Recettes financières d'investissement	283	307	276	290

Le montant de l'emprunt 2020 représente 21% des recettes d'investissement contre 45% en 2017.

f. Dépenses d'investissement

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784	4 717
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses réelles d'investissement	3 300	4 562	4 375	3 097
Dépenses d'équipement	1 565	2 934	2 723	1 219
Remboursement du capital	1 735	1 628	1 652	1 878

L'année 2020, marquée par les élections municipales et le début de la crise sanitaire est marquée par un ralentissement des investissements. Aux moyennes hautes d'investissement de 2018-2019 (moyenne de 2,8 M€) se succède une année plus calme à haute de 1,2 M€.

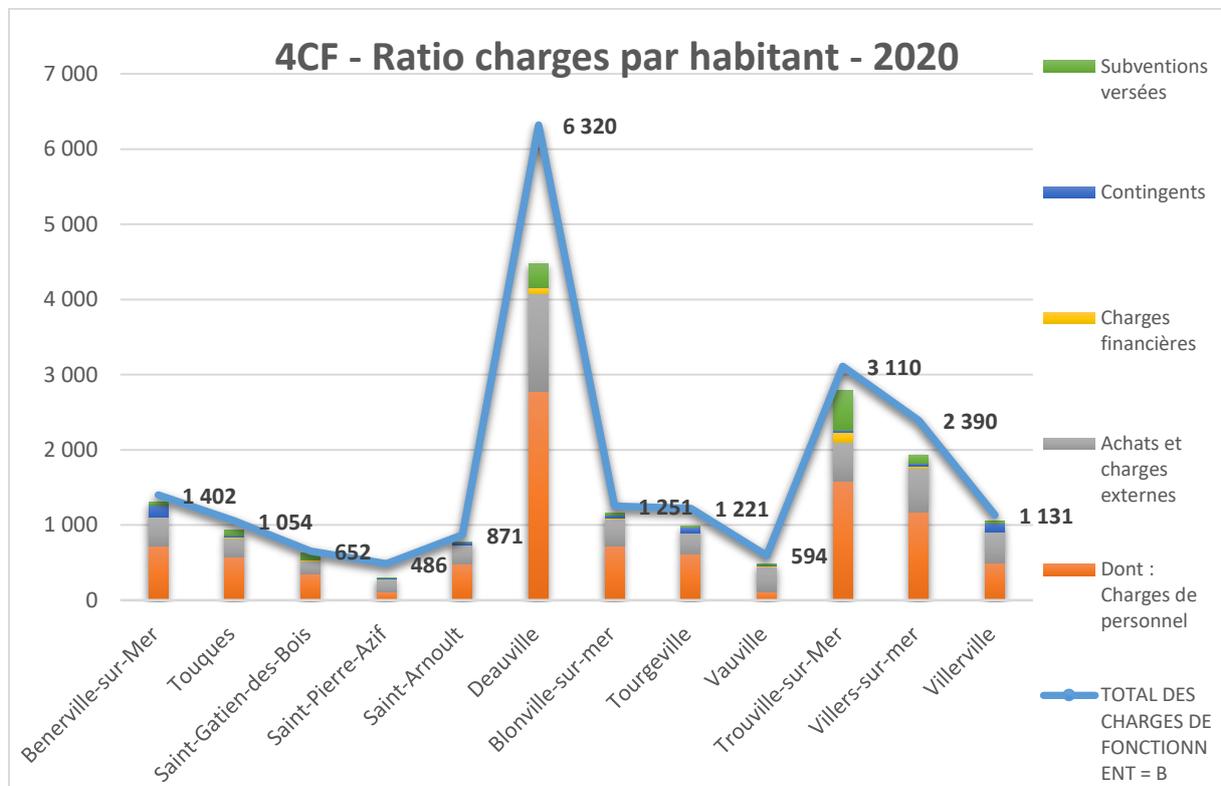
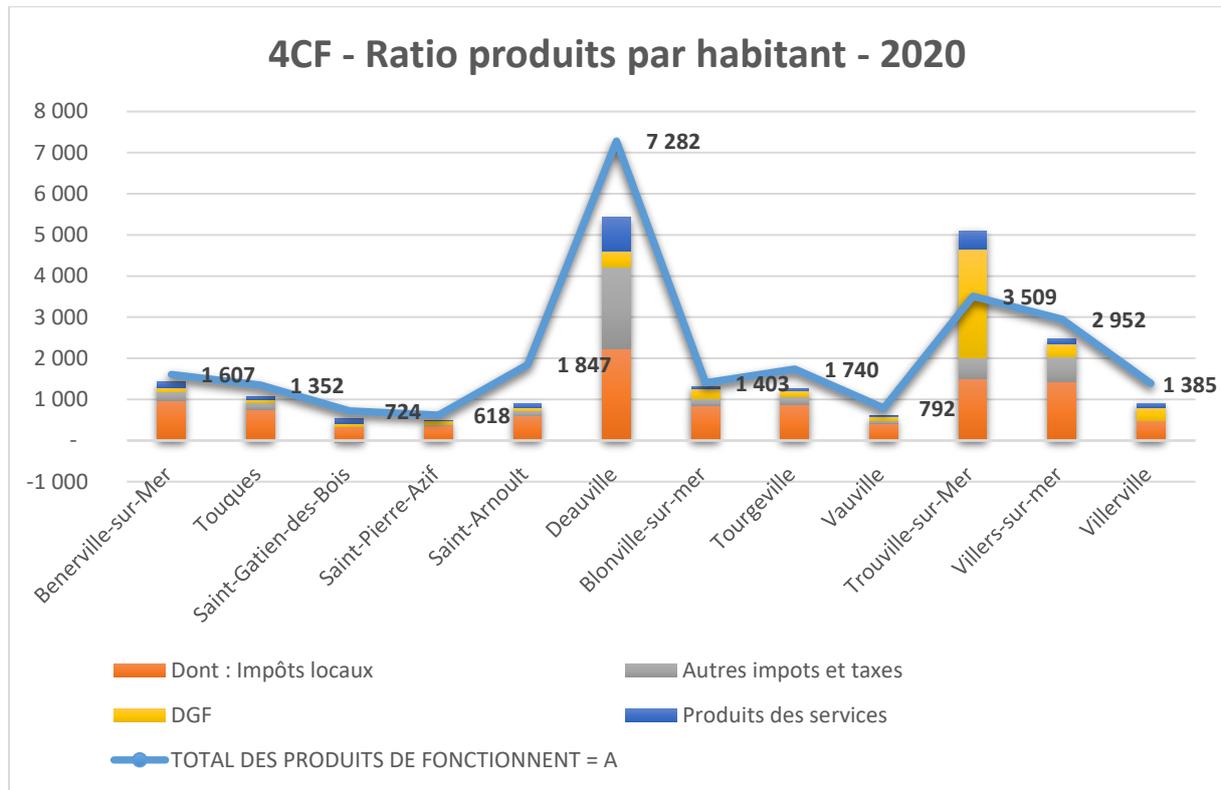
En investissement, le Compte Administratif de 2020 fait état de 1,219 M€ investis. Les principales dépenses ont été :

- Solde travaux de confortement de la corniche : 260 000 €
- Véhicules voirie et espaces verts : 113 000 €
- Logiciels et matériels informatique : 112 000 €
- Travaux de voirie : 98 000 €
- Vidéo protection : 99 000 €
- Plages (Planches et signalétique) : 73 000 €
- Musée (Alarme incendie et couverture atelier) : 66 000 €
- Eglises (Diagnostic) : 23 000 €
- Gymnase (Clôture) : 22 000 €

Pour mémoire, le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement de 5 001 404,11 €,
- Un déficit d'investissement de 936 829,06 €,
- Des restes à réaliser de 81 226,85 € (dont 381 226,85 € en dépenses et 300 000 € en recettes),
- Soit un besoin de financement de 1 018 055,91 €.

E. TROUVILLE-SUR-MER AU SEIN DE LA CCCC



F. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE TROUVILLE-SUR-MER

a. Préambule

La préparation du Budget primitif 2022 s'inscrit dans la continuité des consignes données pour le budget 2021.

Les effets de la crise sanitaires continuent de se faire ressentir, non seulement d'un point de vue social, mais aussi d'un point de vue budgétaire.

Par ailleurs, le contrôle en cours par la CRC du budget et des comptes de la commune, pour la période 2015-2019, nous rappelle la fragilité de nos équilibres budgétaires, mettant en évidence une réelle difficulté pour la commune à dégager des marges de manœuvre pour financer ses investissements. Notre épargne ne couvre toujours pas l'annuité totale de la dette.

Or, depuis le début de l'année 2021, nos dépenses d'intervention ont perduré avec la crise sanitaire, se traduisant notamment par une nouvelle aide accordée au Casino, des subventions complémentaires attribuées à certaines associations, la réduction par la ville seule du déficit du syndicat intercommunal qui gère l'école de musique. Ces dépenses s'ajoutent aux autres dépenses induites par la réouverture des services, notamment le musée, les accueils de loisirs et l'ensemble de nos animations culturelles et événementielles. En conséquence, l'ensemble des dépenses de fonctionnement risque d'augmenter à due concurrence.

Pour faire face à ces dépenses, mais également aux conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, à la diminution de la DGF, à l'augmentation du FPIC, à la mise en œuvre de normes sanitaires nécessaires mais coûteuses... La ville a dû actionner le levier fiscal en limitant l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Bien que nous manquions de visibilité dans cette période où les réformes fiscales s'ajoutent aux bouleversements apportés par la crise sanitaire, Madame le Maire souhaite maintenir la dynamique lancée en 2021, poursuivre son soutien à la reprise et maintenir ses prévisions d'investissement.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, il a été demandé à chaque adjoint et conseiller délégué concernés e de poursuivre ses réflexions sur les conséquences de la crise, en termes d'impact sur l'activité de sa délégation : tant sur les ressources budgétaires que sur les moyens humains.

Il a été rappelé les engagements pris par l'équipe municipale, à respecter impérativement : la réduction de la dette de 5 M€ pendant le mandat et surtout la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune, bien initiée lors du BP2021 (-6% des dépenses réelles de fonctionnement BP2020 -> BP2021)

Il est rappelé également les principaux projets annoncés par l'équipe municipale, que nous avons initié :

- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires
- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux
- Création d'un équipement éducatif

2021 était l'année des études et diagnostics, 2022 sera l'année des premiers « coups de pioches ». La ville doit entrer en phase travaux.

Bien entendu nous poursuivrons nos efforts sur

- Les économies d'énergie de nos équipements publics
- L'accessibilité des bâtiments communaux
- La rénovation des voiries, l'enfouissement des réseaux électriques et l'amélioration de l'éclairage public
- La végétalisation de la ville

- La réflexion sur la réhabilitation du centre nautique

b. Section de fonctionnement

Pour 2022, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur une progression « optimiste » des impôts locaux soit +346 000 € par rapport au BP 2021 qui se justifie par une hausse de +1,5 % des bases fiscales des locaux dits « d'habitation ordinaire » et de la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (délibération du 30 juin 2021).

Par ailleurs, nous prévoyons une nouvelle chute de la Dotation globale de fonctionnement, sur le même rythme que les années précédentes, soit -3,15%.

Les autres recettes ont été estimées sur la base du réalisé 2019, dernier référentiel « hors crise sanitaire »

Prospective 2020 – 2022 des produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	DOB2022	BP2021/DOB2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	16 524	17 180	17 791	4%
Ventes, produits, prestations de services	2 005	2 225	2 413	8%
Ressources fiscales	11 700	11 412	12 880	13%
<i>dont impôts locaux</i>	7 760	7 794	8 130	4%
<i>Taxes de séjour</i>	350	400	500	25%
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	1 550	1 000	2 000	100%
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	800	1 000	1 000	0%
Dotations et participations	1 574	2 451	1 360	-45%
<i>dont DGF</i>	1 250	1 207	1 169	-3%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 245	1 092	1 138	4%

Cette évolution de nos recettes est très dynamique : +4%, par rapport au BP2021

D'autant que les prévisions de charges de fonctionnement sont en quasi-reconduction. De lourds arbitrages seront à opérer lors des conférences budgétaires par service et séminaire de la majorité dédié au BP2022.

Prospective 2020 - 2022 des charges de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	DOB2022	BP2021/DOB2022 %
Dépenses réelles de fonctionnement	16 625	15 633	16 071	3%
Charges à caractère général	3 370	3 440	3 481	1%
Charges de personnel	7 532	7 790	7 920	1,7%
Atténuations de produits	1 696	1 566	1 627	4%
Dont FNGIR	696	696	696	0%
Dont FPIC	400	430	430	0%
Charges de gestion courante	2 834	2 153	2 412	12%
Dont subventions aux organismes publics	1 428	1 031	1 251	21%
Dont subventions aux associations	1 050	790	843	7%
Intérêts	649	584	515	-12%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	544	100	116	16%

Évolution BP 2021 à Projet de BP 2022 des dépenses de fonctionnement : + 3% ou + 438 000 €

Perspectives d'évolution des charges à caractère général :

Une évolution de 1% de BP à BP.

Notre objectif reste une stabilisation de ce chapitre 011, tout en tenant compte de l'inflation.

Perspectives d'évolution des charges de personnel :

Le budget a été établi sur un Glissement Vieillesse Technicité de 1,7%.

Un travail de réflexion devra être mené par chaque service sur l'organisation administrative. Chaque mobilité, chaque départ devra faire l'objet d'une réflexion quant à la pérennité du poste devenu vacant.

Le Conseil municipal est régulièrement amené à délibérer sur le tableau des effectifs. Ainsi au 1^{er} octobre 2021, 182 postes permanents sont ouverts.

Perspectives d'évolution des charges de gestion courante :

Une évolution de +12% principalement due aux subventions d'équilibre que la commune apporte à l'école de musique intercommunale : Pour mémoire 131 000 € au BP 2021 + 32 000 € au BS 2021. A ce jour, la subvention globale estimée se chiffre à 311 000 €.

Perspectives d'évolution des atténuations de produit :

Le FPIC repart à la hausse et est indexé sur la fiscalité globale de la CCCCCF.

c. Programmation des investissements de la collectivité

Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 703	
Année	BP 2020	BP 2021	DOB2022	BP2021/DOB2022 %
Recettes réelles d'investissement	3 488	3 279	2 944	-10%
Dotations et subventions	1 910	489	240	-51%
<i>dont FCTVA</i>	300	410	190	-54%
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	75	79	50	-37%
Emprunts	500	1 900	2 000	5%
Cession d'immobilisation		745	613	-18%
Recettes financières d'investissement	1 078	145	91	-37%

Deux cessions foncières sont envisagées, toutes deux votées en CM du 29 septembre, relative à la maison de la presse, pour 100 000 € et à la maison sur le Quai Albert 1^{er}, pour 513 000 €.

Un travail est toujours en cours sur les financements par nos partenaires institutionnels (Etat, Collectivités locales, notamment) ; La ville se positionnera sur les enveloppes Plan de relance, DSIL, FIPD, Nouveau Contrat Territoire du CD14, Fonds de concours CCCCF...

Les dépenses d'investissement :

En l'état actuel, ces recettes ne permettent pas de couvrir les dépenses d'investissement à hauteur de :

3 AP/CP :

Mise aux normes sécurisation Bd F.Moureaux : 770 000 €

Rénovation énergétique de l'Hotel de Ville : 1 350 000 €

Restauration et sécurisation de l'Eglise ND des Victoires : 1 090 750 €

Les diagnostics sont toujours en cours pour le petit bassin de la piscine, dont les travaux de rénovation pourraient atteindre : 600 000 €

Le service voirie propreté signale la fin de vie d'une balayeuse dont le remplacement coûterait : 200 000 €

En termes de voirie, la ville se lance dans un ambitieux programme d'enfouissement du réseau d'éclairage public, en partenariat avec le SDEC, sur 5 ans : 67 000 € estimés pour 2022.

Enfin, il est impératif d'assurer le remboursement du Capital : 1,960 M€

Entretien courant sur le tout le mandat

Poursuivre la rénovation de la voirie selon un plan pluriannuel y compris la mise en accessibilité des trottoirs

Une plage mieux équipée : rénovation de l'établissement des bains, toilettes supplémentaires, entretien des planches

Poursuivre le plan pluriannuel de rénovation des logements appartenant à la Ville, en priorité aux Aubets

Multiplier les plantations d'arbres pour végétaliser la ville ; Poursuivre l'effort de fleurissement en alternant fleurs et arbustes à fleurs